

IMPORTANT

Si vous n'avez pas de dossier à la Commission de la construction du Québec (CCQ), veuillez remplir le formulaire [Demande d'enregistrement ou de modification au dossier d'identification ou au choix d'association syndicale](#)

- Interprovinciale (Sceau rouge)
- Hors du Québec
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
- Autre qualification (précisez) : _____

Note : Pour une demande d'admission à l'examen, veuillez utiliser le dépliant *Admission à l'examen de qualification*.

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

1. IDENTIFICATION

N° de client		Code permanent ^{1*}	
Nom*		Prénom*	
N° de téléphone principal		N° de téléphone secondaire	
N°	Rue	N° d'appartement	
Case postale	Ville	Province	Code postal

¹ Le code permanent (composé de quatre lettres suivies de huit chiffres) apparaît sur les relevés, diplômes ou autres documents émis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ainsi que sur divers documents émis par des établissements scolaires.

2. RENSEIGNEMENTS

Quel est le le métier ou la spécialité visés par la reconnaissance? _____

De quel organisme avez-vous obtenu votre qualification? _____

Dans quelle province? _____

En quelle année avez-vous obtenu votre qualification? _____

Dans quelle ville ou province avez-vous passé l'examen? _____

Remarques : _____

– Veuillez joindre une photocopie du certificat de qualification valide ou de tout autre document pouvant justifier votre demande, si applicable.

– Veuillez joindre l'attestation de réussite du cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* ou l'équivalent.

3. Demande concernant le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Pour les métiers d'électricien et frigoriste ainsi que pour les spécialités de plombier et de poseur d'appareils de chauffage

Pour l'activité d'installateur de plateformes élévatrices du métier de mécanicien d'ascenseur

Important : Vous devez être titulaire d'une reconnaissance de fin d'études professionnelles ou techniques reconnu par la CCQ.

Documents à fournir :

- Une copie de votre certificat de qualification valide délivré par le MTESS ;
- L'attestation de la réussite du cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* ;
- Le formulaire *Demande d'enregistrement ou de modification au dossier d'identification ou au choix d'association syndicale* dûment rempli ;
- L'original d'un bulletin d'études collégiales reconnu par la CCQ (pour les candidats diplômés d'un programme d'études collégiales) ;
- Les preuves d'une expérience au moins égale au nombre d'heures prévu pour l'apprentissage de votre métier ou spécialité incluant vos crédits d'heures à l'apprentissage. Pour les faire reconnaître, vous devez fournir ce qui suit :

Si vous êtes un salarié

- Une lettre d'employeur décrivant les tâches effectuées, les secteurs touchés, la description des chantiers, le type d'équipement utilisé et le nombre d'heures travaillées,
- Des preuves pour valider chacune des lettres d'employeur (talons de paie ou relevés d'impôt).

Si vous êtes un employeur

- Les relevés d'impôt permettant d'établir vos revenus,
- Les états financiers permettant de corroborer vos revenus apparaissant aux relevés d'impôt,
- Les avis de cotisation émis par Revenu Québec ou l'Agence du revenu du Canada (ARC),
- Une facture ou un contrat pour chacun des mois visés par votre déclaration de revenus. Ils doivent indiquer le nom du client, la date et la nature du travail effectué, ainsi que le taux horaire facturé.

En plus de fournir ces documents, vous devez acquitter des frais de 100 \$ par chèque ou par mandat-poste.

Documents à fournir :

- Une copie de votre certificat de qualification valide délivré par le MTESS en *mécanique de systèmes de déplacement mécanisé ou en mécanique de plateformes élévatrices*.
- L'attestation de la réussite du cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* ;
- Le formulaire *Demande d'enregistrement ou de modification au dossier d'identification ou au choix d'association syndicale* dûment rempli ;

En plus de fournir ces documents, vous devez acquitter des frais de 100 \$ par chèque ou par mandat-poste.

4. AUTORISATION

Je déclare que tous les renseignements indiqués précédemment sont exacts. J'autorise la Commission de la construction du Québec (CCQ) à vérifier auprès des organismes concernés l'authenticité des documents que j'ai soumis ou la validation de mes sanctions scolaires auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, à des fins d'analyse pour la délivrance d'un certificat de compétence ou d'exemption, d'admission à l'examen de qualification, de reconnaissance d'heures à l'apprentissage, de reconnaissance de qualification professionnelle, d'admission à une activité de formation en vertu du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction.

À cette fin, je consens expressément à ce que les organismes concernés transmettent à la CCQ une copie des documents que j'ai fournis au soutien de ma demande.

Je comprends qu'une fausse déclaration de ma part, que la falsification d'un document ou que l'usage de tout document falsifié pour l'obtention d'un certificat de compétence ou d'une exemption à détenir un certificat de compétence constituent une infraction qui pourrait entraîner son annulation de même que des poursuites pénales en vertu de l'article 119.1 de la Loi R-20 (RLRQ, chap. 20).

La présente autorisation ou une copie de celle-ci seront valides tant que durera l'étude de ma demande ou tant que je serai détenteur d'une exemption ou d'un certificat de compétence valide délivré ou renouvelé par la CCQ.

5. SIGNATURE

Signature

Date (AAAA-MM-JJ)

Veillez retourner ce formulaire avec les pièces justificatives, s'il y a lieu, à l'adresse ci-dessous :

Commission de la construction du Québec

C. P. 2010, succ. Youville

Montréal (Québec) H2P 0B3